Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 502 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris 8e.

Madame Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris 8e ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris 8e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Pierre Cardin 1922-2020 créateur et styliste. Arrivé Faubourg Saint-Honoré dès 1945, il installe sa maison de couture dans cet immeuble en 1966.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO